



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : MISE A DISPOSITION DE L'ASSOCIATION HABITAT & HUMANISME DU LOGEMENT SITUE AU 2EME ETAGE DROITE DE L'IMMEUBLE SIS, 3, ALLEE AUBERT**      **DÉCISION N° DM-20-074**  
**EN DATE DU 17 FEVRIER 2020**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°2017-4937 du 14 novembre 2017, portant délégation de fonction à Monsieur Marc WALCH, adjoint au Maire délégué à la prévention et à la sécurité publique, aux affaires juridiques et domaniales ;

**CONSIDÉRANT** la demande de l'association Habitat & Humanisme IDF, de bénéficier de la mise à disposition d'un logement situé, 3, Allée Aubert à Vincennes destiné à accueillir des réfugiés statutaires ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la ville de soutenir l'association « Habitat et Humanisme IDF » dans sa démarche d'aides aux personnes en situation de réfugiés statutaires en favorisant notamment leur insertion par la mise à disposition d'un logement ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'association Habitat & Humanisme IDF, une convention de mise à disposition précaire du logement situé au deuxième étage droite de l'immeuble 3, Allée Aubert à Vincennes destiné à l'accueil de réfugiés statutaires, moyennant le versement, d'une redevance mensuelle de 50,00 €.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjoint au maire chargé de la prévention, de la  
sécurité publique, des affaires juridiques et du  
domaine,

***Signé***

**Marc WALCH**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20200217-lmc1H7162H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 17/02/2020  
Date de Publication : 17/02/2020